

ANNEXE II

Article 51 du présent règlement

L'UNION EUROPÉENNE

CERTIFICAT D'EXONÉRATION DE LA TVA ET/OU DES DROITS D'ACCISE (*)
(article 151 de la directive 2006/112/CE et article 13 de la directive 2008/118/CE)

Numéro de série (facultatif):		
1. ORGANISME/PARTICULIER EXONÉRABLE		
Nom		
Adresse (rue, n°)		
Code postal, localité		
État membre (d'accueil)		
2. AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR L'APPOSITION DU CACHET (nom, adresse, numéro de téléphone)		
3. DÉCLARATION DE L'ORGANISME OU DU PARTICULIER EXONÉRABLE		
Par la présente, l'organisme ou le particulier (1) exonérable déclare:		
a) que les biens et/ou les services énumérés à la case 5 sont destinés (2)		
<input type="checkbox"/> à l'usage officiel: <input type="checkbox"/> à l'usage privé:		
<input type="checkbox"/> d'une mission diplomatique étrangère <input type="checkbox"/> d'un membre d'une mission diplomatique étrangère		
<input type="checkbox"/> d'une représentation consulaire étrangère <input type="checkbox"/> d'un membre d'une représentation consulaire étrangère		
<input type="checkbox"/> d'un organisme européen auquel s'applique le protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne <input type="checkbox"/> d'un membre du personnel d'un organisme international		
<input type="checkbox"/> d'un organisme international <input type="checkbox"/> d'un membre du personnel d'un organisme international		
<input type="checkbox"/> des forces armées d'un État partie au traité de l'Atlantique Nord (forces OTAN)		
<input type="checkbox"/> des forces armées du Royaume-Uni stationnées sur l'île de Chypre		
(nom de l'organisme) (voir case 4)		
b) que les biens et/ou les services décrits à la case 5 sont conformes aux conditions et aux restrictions applicables en matière d'exonération dans l'État membre mentionné à la case 1; et		
c) que les informations figurant ci-dessus sont exactes et sincères.		
L'organisme ou le particulier exonérable s'engage, par la présente déclaration, à verser à l'État membre à partir duquel les biens ont été expédiés ou à partir duquel les biens ont été livrés et/ou les services ont été prestés la TVA et/ou les droits d'accise qui seraient exigibles si les biens et/ou les services n'étaient pas conformes aux conditions d'exonération et/ou s'ils n'étaient pas utilisés de la façon prévue.		
Nom et qualité du signataire		
Lieu, date	Signature	
4. CACHET DE L'ORGANISME (en cas d'exonération pour usage privé)		
Lieu, date	Cachet	Nom et qualité du signataire
		Signature

5. DESCRIPTION DES BIENS ET/OU DES SERVICES POUR LESQUELS L'EXONÉRATION DE LA TVA ET/OU DES DROITS D'ACCISE EST DEMANDÉE					
A. Informations relatives à l'assujetti/l'entrepositaire agréé					
(1) Nom et adresse					
(2) État membre					
(3) Numéro d'identification TVA/numéro des droits d'accise ou numéro d'enregistrement fiscal					
B. Informations relatives aux biens et/ou aux services					
N°	Description détaillée des biens et/ou des services ⁽²⁾ (ou renvoi au bon de commande annexé)	Quantité ou nombre	Valeur hors TVA et droits d'accise		Devise
			Valeur unitaire	Valeur totale	
Total					
6. CERTIFICAT DES AUTORITÉS COMPÉTENTES DE L'ÉTAT MEMBRE D'ACCUEIL					
L'expédition/La livraison de biens et/ou prestation de services décrite à la case 5 respecte:					
<input type="checkbox"/> dans sa totalité <input type="checkbox"/> à concurrence d'une quantité de (nombre) ⁽⁴⁾					
les conditions d'exonération de la TVA et/ou des droits d'accise.					
Nom et qualité du signataire					
Lieu, date					
Cachet					
Signature					
7. DISPENSE DU CACHET PRÉVU À LA CASE 6 (uniquement en cas d'exonération pour usage officiel)					
Par lettre n°:					
Du:					
L'organisme exonérable désigné:					
Est dispensé par					
L'autorité compétente de l'État membre d'accueil:					
De l'obligation d'obtenir le cachet prévu à la case 6					
Nom et qualité du signataire					
Lieu, date					
Cachet					
Signature					
(*) Biffer selon le cas. (1) Biffer selon le cas. (2) Cocher la case correspondante. (3) Annuler l'espace non utilisé. Obligatoire également si des bons de commande figurent à l'annexe. (4) Biffer les biens et/ou les services non exonérables à la case 5, ou sur le bon de commande annexé.					